



# Syndicat CGT à l'ECN

## Lettre d'information n°5

FercSup de Nantes – avril 2021



### Plan d'égalité Femmes/Hommes

Le Conseil d'Administration du 12 mars a approuvé à l'unanimité un [plan d'action égalité Femmes/Hommes](#). Ce plan, rendu obligatoire par la loi du 6 août 2019, détaille des mesures concrètes pour rendre effective l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, s'étalant sur les trois prochaines années.

La CGT se félicite de l'adoption de ce plan, qui permettra de mesurer les avancées réelles dans les prochaines années. Pour mener à bien ces actions, nous avons insisté sur la nécessité de renforcer le service des Ressources Humaines, qui sera largement sollicité. Renforcement avec des fonctionnaires bien sûr, et non des CDD de 1 an...

Retrouver toutes les délibérations du CA sur l'intranet dans [l'École → compte-rendu des conseils et comités](#).

### Télétravail

Comme mentionné dans notre [précédente lettre d'information](#), la CGT conteste depuis fin 2020 le protocole de télétravail. Nous revendiquons en effet l'instauration d'une indemnité de télétravail de 15€/mois par jour hebdomadaire de télétravail.

Sous la pression, la direction fait évoluer le protocole, mais à minima : si la liste des équipements pris en charge s'allonge (écrans, souris, webcam, clé 4G, téléphones mobiles), nous sommes loin de couvrir l'intégralité des frais du télétravail ! Rien non plus sur le « droit à la déconnexion », pourtant prévu par le plan d'égalité F/H pour... 2021 !

La direction interprète le décret de façon restrictive : « les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail » sont lus comme les « surcoûts dus au télétravail ». Concrètement, si un employé possède déjà une connexion internet, il n'y a aucun surcoût, donc aucune prise en charge de cette connexion.

Nous avons une lecture plus ouverte : la connexion internet étant nécessaire au télétravail, elle devient un coût imputable au travail... Dans ce rapport de force, nous déplorons la position du Comité Technique et du SNPTES, qui ont rendu un avis favorable à l'unanimité au projet de la direction.

### Notre ministère écarte la CGT : la justice le condamne

Non, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche n'a pas le droit d'écarter la CGT, deuxième organisation syndicale représentative, des réunions du suivi du protocole d'accord portant sur les carrières et les rémunérations des personnels.

Madame la ministre n'a pas le droit de choisir ses interlocuteurs dans les négociations. Son choix s'était porté sur le SGEN-CFDT, le SNPTES et l'UNSA qui, au terme de discussions pour le moins déséquilibrées entre les différents syndicats et le ministère, avaient conduit ces seules organisations syndicales à signer le protocole d'accord « rémunération et carrières » le 12 octobre 2020 à Matignon en présence du premier ministre Jean Castex.

Lire la suite du communiqué sur [notre site web](#).

### Les camarades en action : TPE, Crous, Ville de Nantes...

**Élection en cours dans les Très Petites Entreprises !** Ces élections sont importantes pour les salariés des TPE, très peu syndiqués, et subissant des conditions de travail souvent difficiles. N'hésitez pas à en parler autour de vous : <https://www.cgt-tpe.fr>

Les personnels du CROUS sont en grève depuis le 22 mars. Ils réclament notamment des augmentations de salaires (la grille des catégories C est en-dessous du SMIC !), une pérennisation des repas à 1€ pour les étudiants, actuellement pris en charge par les CROUS et non l'État. Voir [leur tract](#) pour plus d'information.

La CGT de la ville de Nantes se mobilise sur les 1607h (voir [leur tract](#)) : le gouvernement souhaite faire travailler les fonctionnaires plus longtemps, en annulant les accords locaux conclus lors des 35h : les agents de Nantes pourraient perdre 6 jours de congé en juin.

Nous serons confrontés au même recul, la ministre ne cachant pas vouloir l'appliquer avec la LPR. À Centrale Nantes, nous travaillerons une dizaine de jours supplémentaires sans mobilisation conséquente des personnels.

#### La CGT Fonction Publique Revendique :

- 10 % de travail en moins ;
- 10 % d'effectif en plus ;
- 10 % d'augmentation indiciaire.

Pour plus d'info, voir l'[argumentaire de 8 pages](#).



### L'actu de la NU

Le calendrier prévu :

- vote des statuts en avril - **reporté au CA du 4 juin**
- Élections professionnelles à l'automne
- Mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Les Rendez-vous des instances

- **22 avril reporté au 4 juin : CA Spécial NeXT**

### Il y a 150 ans, la Commune de Paris

Entre les mois de mars et mai 1871, il a été décidé que les loyers parisiens non payés depuis six mois pour cause de pauvreté ne seraient plus dus. Et les poursuites concernant les échéances en retard suspendues aussi. Trois ans sont désormais accordés pour le règlement des dettes.

Est proclamée la séparation de l'Église et de l'État. L'union libre est reconnue. L'école est déclarée laïque et gratuite. Les signes religieux sont enlevés des salles de classes. L'instruction des filles est à l'étude. L'égalité des salaires entre les hommes et les femmes désormais envisagée. La citoyenneté française est ouverte aux étrangers. La journée de travail dans certains ateliers est réduite à dix heures. Le travail de nuit des boulangers est supprimé. Les retenues sur salaires sont interdites. Un salaire minimum est instauré. La liberté de la presse est garantie.

C'était la Commune de Paris. C'était il y a cent cinquante ans. (Canard Enchaîné, 17 mars 2021)

### Contact

Site web : [FercSup Nantes](#)

E-mail du bureau :

[bureau-fercsup-nantes@sympa02.cgt.fr](mailto:bureau-fercsup-nantes@sympa02.cgt.fr)

Contact à l'ECN : [Adrien Grellier](#)

**Envie de nous rejoindre ?**

[Cliquez ici !](#)

**Magret de Canard**

« L'astronome regarde Saturne sans broncher. »